

devoir lui incombait de prononcer le *non possumus* légué par ses prédécesseurs. Le roi d'Angleterre se proclama chef de l'Eglise de son pays ; et son peuple fut ainsi privé de cette foi dans laquelle pendant de longs siècles il avait trouvé la joie et une grande liberté.

L'anglicanisme est donc une institution nationale, qui conserve extérieurement la forme d'une Eglise. Elle possède encore aujourd'hui un archevêque de Cantorbéry, qui est le métropolitain de la province du même nom et le primat de toute la Grande-Bretagne. Un autre archevêque, celui d'York, préside aux destinées religieuses d'une seconde province ecclésiastique. Dans ces deux provinces on compte trente-deux évêques.

Mais cette organisation n'est plus en communion avec l'Eglise du Christ, dont le chef réside à Rome. Ce n'est plus une Eglise proprement dite. Car il faut bien noter que c'est le roi qui nomme ces archevêques et ces évêques. Sans doute, quand un archevêque ou un évêque est ainsi désigné pour un siège, il se fait consacrer. Mais cette consécration elle-même est une simple cérémonie. Ce n'est plus ce rite auguste qui, dans l'Eglise catholique, fait entrer l'élu en participation de la plénitude du sacerdoce de Jésus-Christ, souverain prêtre.

Léon XIII qui, dans sa vie si pleine de grandes œuvres, a tant travaillé à la réunion de toutes les Eglises séparées, a étudié avec le plus grand soin cette question de la validité des ordinations anglicanes. Des hommes d'une science et d'une érudition éminentes, dont on connaissait les divergences d'opinion, furent appelés à se prononcer par écrit dans la matière. On tint douze séances, sous la présidence d'un cardinal ; chaque prince de l'Eglise donna ensuite son sentiment sur la question. Après cet examen approfondi d'un sujet si délicat et capital pour l'anglicanisme, Léon XIII, en l'année 1896, dans sa lettre apostolique sur les ordinations anglicanes, déclara qu'il était bien prouvé que « les Anglais, peu de temps après s'être retirés du centre de l'unité chrétienne, introduisirent publiquement, sous le règne d'Edouard VI, dans la collation des ordres